

Thiers Dore
et Montagne
 L'INTERCO

Communauté de Communes
 Thiers Dore et Montagne
 47 avenue du Général de Gaulle
 63300 THIERS
 04 73 53 24 71
 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

46

Suppléants ayant voix
 délibérantes :

1

Conseillers représentés :

5

Total votants :

52

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 4 avril 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 11 avril 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHÉLÉMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Christiane SAMSON
 Michel COUPERIER à Bernard GARCIA
 Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
 Claude NOWOTNY à Marie-Noëlle BONNARD
 Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, André IMBERDIS, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Carine BRODIN, Thierry DEGLON, Benoit GENEIX

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Séverine CHAPUIS

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**INTÉGRATION DE LA VILLE DE THIERS AU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL
 (PEDT) INTERCOMMUNAL – RENTRÉE SCOLAIRE 2019**

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

Le projet éducatif territorial (PEDT) formalise une démarche permettant à la Communauté de Communes et aux communes signataires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Il permet une cohérence entre les différents temps de l'enfant et du jeune ; il contribue à faire vivre le dialogue entre les acteurs éducatifs et à maintenir une dynamique éducative territoriale.

Considérant que le projet éducatif territorial de la ville de Thiers arrive à échéance au 31 août 2019, la Ville de Thiers souhaite intégrer le PEDT communautaire 2018-2021 ainsi que la convention « Charte qualité - Plan mercredi », voté en conseil le 8 novembre 2018.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'intégration de la ville de Thiers dans le Plan Educatif Territorial communautaire,
- **Autorise** le Président à signer l'avenant au PEdT communautaire.

TOTAL VOTANTS : 52	Conseillers présents : 47	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52	Pour : 52	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

